

Chambéry, le 5 août 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse en Savoie : Renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau

Les températures élevées rencontrées ces dernières semaines ont conduit à une dégradation de la situation hydrologique du département, malgré quelques épisodes orageux qui n'ont permis qu'un répit temporaire et limité. Les sols restent fortement asséchés et la plupart des cours d'eau et des nappes de plaine et des pré-Alpes (Bauges, Chartreuse) présentent des niveaux très faibles. Dans ce contexte, la préfecture renforce les mesures de restrictions des usages de l'eau.

Zone Chéran

Sur ce secteur, les débits des cours d'eau sont particulièrement faibles et des fragilités d'approvisionnement ont été constatées sur le département de la Haute-Savoie, entraînant le passage en situation de « crise » du territoire dès le 1^{er} août. Dans une logique de cohérence et solidarité amont/aval, le secteur savoyard du Chéran bascule aussi en « crise » (niveau 4/4) dès ce milieu de semaine. Seuls sont autorisés les usages prioritaires de l'eau concourant à l'alimentation en eau potable des populations, à l'abreuvement des animaux, à la sécurité civile, à la salubrité publique et à certains usages agricoles.

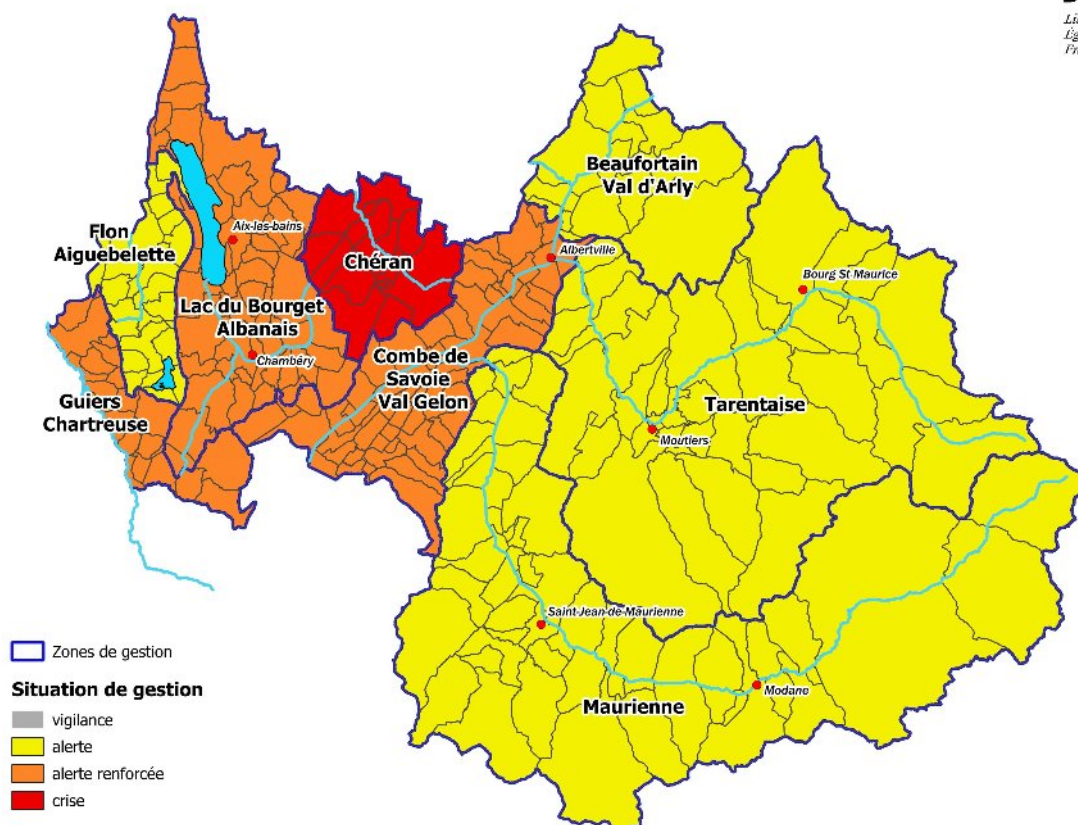
Zones Guiers-Chartreuse, Combe de Savoie-Val Gelon et Lac du Bourget-Albanais

Par ailleurs, la dégradation de l'état de la ressource en eau nécessite désormais de placer en « alerte renforcée » (niveau 3/4) les bassins versants de Guiers-Chartreuse et de la Combe de Savoie, à l'identique du bassin versant du Lac du Bourget-Albanais.

Zones Flon-Aiguebelette, Beaufortain-Val d'Arly, Tarentaise et Maurienne

Le secteur Flon-Aiguebelette est maintenu en « alerte » (2/4) et les zones plus montagneuses à l'Est du département (Beaufortain-Val d'Arly, Tarentaise, Maurienne), qui avaient bénéficié jusqu'ici de la fonte nivale, basculent également en situation d'« alerte » (2/4).

Les prévisions météorologiques font état du maintien de fortes chaleurs à court terme, avec peu de précipitations attendues. C'est donc l'ensemble des secteurs de la Savoie qui est aujourd'hui concerné par des mesures de restrictions décrites ci-dessous.



SEEE/ECQ/DT

Des mesures de gestion et limitation des usages pour préserver la ressource en eau

Les mesures de restriction sont définies dans l'arrêté-cadre sécheresse départemental en date du 7 juin 2023. Les principales mesures à respecter sont reproduites dans l'infographie ci-après) et s'appliquent quelle que soit la ressource (eau potable, puits, forage, source privée) à l'exception des eaux de récupération de pluie.

Comme à chaque prise d'arrêté préfectoral actant des mesures de restriction des usages de l'eau, des contrôles seront réalisés sur tout le département pour vérifier le respect de ces mesures par tous les types d'usagers.

Ressources

Pour plus d'informations sur la gestion de la sécheresse en Savoie et le suivi de la situation, vous pouvez consulter :

- le site national de référence [VigiEau](#) ;
- le site internet des [services de l'État en Savoie](#).

La situation de sécheresse des sols en surface, qui atteint des niveaux jamais mesurés en Savoie, nécessite la plus grande vigilance de tous pour la préservation des milieux naturels et en matière de risque incendie.

La Préfète de la Savoie appelle chacune et chacun au respect des mesures de restrictions communiquées et à redoubler de prudence à proximité des espaces végétalisés et des massifs boisés pour éviter tout départ de feux, notamment dans le cadre de travaux agricoles ou forestiers.

Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle
Mail : pref-presse@savoie.gouv.fr

SÉCHERESSE : PRINCIPALES MESURES À RESPECTER POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
 Arrosage des pelouses, massifs fleuris, espaces verts		 entre 8h et 20h		
 Arrosage des terrains de sport		 entre 8h et 20h	 entre 8h et 20h	
 Arrosage des potagers			 entre 8h et 20h	 entre 8h et 20h
 Prélèvement à usage domestique dans les cours d'eau et nappes				
 Lavage de véhicules		 hors stations professionnelles	 hors stations professionnelles	
 Laver les façades, toitures et voiries				
 Remplir les piscines privées		 hors 1er remplissage et mise à niveau	 hors 1er remplissage et mise à niveau	
 Fonctionnement des fontaines à circuit ouvert				

Des mesures de restriction spécifiques s'appliquent également aux entreprises et aux agriculteurs.
Retrouvez le détail par profil d'utilisateur sur

<https://bit.ly/GestionSecheresse-Savoie>

Chaque
geste compte

Restrictions d'eau ?
Restez informé sur
VIGIEAU.GOUV.FR

